

## BILAN PECHES ET POIRES

### *METHODOLOGIE*

Les sources :

Les données du poste « ventes des producteurs professionnels » pour la pêche et la poire sont issues de la statistique agricole annuelle (SAA).

Les chiffres concernant les pêches transformées sont tirés du rapport annuel sur les fruits et confitures établi par l'association des entreprises de produits alimentaires élaborés (Adepale). Ils doivent être convertis en équivalent fruits frais avant d'être intégrés au bilan. Les chiffres concernant les poires transformées sont extraits de la SAA. Ils sont donnés directement en tonnes de fruits frais.

La partie produits transformés des rubriques « importations » et « exportations » est renseignée grâce aux chiffres de la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI). Les données retenues pour l'élaboration du bilan correspondent aux codes suivants : NC 08134030 (poires séchées), NC 20084000 à 20084099 (poires transformées), NC 20098011 à 20098019 (jus de poires 1), NC 20098050 à 20098069 (jus de poires 2), NC 08134010 (pêches séchées) et NC 20087000 à 20087098 (pêches transformées).

La DGDDI fournit tous les chiffres du commerce extérieur pour les pêches et poires fraîches (codes NC 08093010 à 08093090 et NC 08082031 à 08082067) ainsi que les retraits. France Agrimer établit des bilans des retraits qui permettent de déterminer la part des retraits destinés à l'alimentation animale.

Les pertes de poires et de pêches sont estimées à 10 % de la production commercialisable destinée au marché du frais. Les volumes destinés au marché du frais sont établis en ôtant les retraits (y compris alimentation animale) et les volumes transformés de l'utilisation intérieure. Les stocks de poires fraîches en début et fin de campagne sont fournis par l'enquête mensuelle sur les stocks de pommes et de poires dans les entrepôts frigorifiques de 2 000 m<sup>3</sup> et plus.

A noter que le solde des différents postes aboutit à calculer in fine la consommation humaine.

Les coefficients :

Pour le commerce extérieur, les différents coefficients permettant de convertir les fruits transformés en fruits frais sont donnés par EUROSTAT.

Codes	Libellés	Coefficients
20087000 à 20087059	Pêches transformées avec addition d'alcool	1
20087061 à 20087099	Pêches transformées sans addition d'alcool	0,8
08134010	Pêches séchées	1
20084000 à 20084099	Poires transformées	1
20098011 à 20098019	Jus de poire 1	7,5
20098050 à 20098069	Jus de poire 2	5
08134030	Poires séchées	6

Pour cette opération au niveau national, les coefficients permettant le passage de « tonnes ½ brut de produit transformé » à « tonnes de produit frais » sont les suivants :

<b>Pêches</b>	<b>Coefficients</b>
Conserves	0,47
Purée	1
Compotes	0,44
Confitures	0,25